

Parc éolien de La Pierre Folle à La Chapelle-Bâton (86) / SAS Projet Eolien La Chapelle Baton
Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 25 mai 2025 / P-2025-17569

2025APNA86